

2 - Approbation du procès-verbal du 15.11.2012

Cl. RASPAIL demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 15.11.2012.
Le procès-verbal du 15 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité des délégués présents (1 abstention : J.-P. BERNON, absents lors de la séance).

Claude RASPAIL demande que soit rajouté un point à l'ordre du jour relatif à :

- Accord-cadre relatif à l'aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunales dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit - Mission de diagnostic ;

ainsi que trois modifications de délibération relative à :

- Délibération n°13/2013 : l'attribution de l'accord-cadre relatif à l'aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunales dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit,
- Délibération n°15/2013 : Demande de subvention dans le cadre du Spot Nature – 2^{ème} phase,
- Délibération n°17/2013 : Projet de coopération transnationale " Sur les pas des Huguenots " - Accord de partenariat 2013.

D. PETIT BARRÉ arrive à la séance.

Le Conseil accepte à l'unanimité des délégués présents (1 abstention : D. PETIT BARRÉ qui rejoint à la séance) que soient rajoutés ce point et les modifications de délibération à l'ordre du jour.

Cl. RASPAIL présente Manon BOREL, est l'animatrice de proximité, qui travaille avec J.-F. REYNAUD depuis le 01/10/2012, auprès des jeunes du territoire en leur proposant un accueil de jeunes, du périscolaire, séjours, loisirs ados...

I.SOUBEYRAN arrive à la séance.

3 - Examen et vote des Comptes Administratifs 2012

Un exemplaire des Comptes Administratifs 2012 a été adressé à chaque délégué.

Mr Cl. RASPAIL demande à Mr Alain FAURE, Vice-président chargé des Finances, de présenter les Comptes Administratifs 2012 qui doivent être votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Mr J. QUINQUETON indique que les résultats en fonctionnement ont un peu baissé et ne représentent que 3% du budget. Le point positif est que la Communauté de Communes est peu endettée si c'était le cas la CCPD ne dégagerait pas assez d'autofinancement. Si on regarde globalement depuis plusieurs années, le résultat baisse à chaque exercice. Les budgets annexes dégageaient de l'excédent, ce qui permettait à la Communauté de Communes de ne pas contracter d'emprunt. Mais avec les conteneurs semi-enterrés et l'achat de terrains de ZA de Boulagne, il n'y aura plus de marge de manœuvre, d'où le besoin d'une ligne de trésorerie.

Ch. PRIOTTO arrive à la séance à 19h10.

Mr Cl. RASPAIL quitte la séance.

3.1 - Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés"

Mr Alain FAURE, Vice-Président chargé des Finances, présente le Compte Administratif 2012 du Budget "Déchets ménagers et assimilés" qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES	:	prévu	:	1 128 182.00 €
		réalisé	:	820 599.14 €
RECETTES	:	prévu	:	1 128 182.00 €
		réalisé	:	1 179 757.31 €
EXCEDENT DE CLÔTURE	:		:	359 158.17 €

Section d'investissement

DEPENSES	:	prévu	:	960 407.00 €
		réalisé	:	155 664.28 €
RECETTES	:	prévu	:	960 407.00 €
		réalisé	:	413 339.08€
EXCEDENT DE CLÔTURE	:		:	257 674.80 €

Mr A. FAURE fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2012 du Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés".

Le Compte Administratif 2012 du Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés" est accepté à l'unanimité des délégués présents.

3.2 - Budget Annexe 1 - Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Mr Robert PALLUEL, Vice-Président en charge de la Commission "Aménagement de l'espace – Développement économique", présente le Compte Administratif 2012 du Budget "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES	:	prévu	:	69 755.00 €
		réalisé	:	25 229.65 €
RECETTES	:	prévu	:	69 755.00 €
		réalisé	:	69 530.79 €
EXCEDENT DE CLÔTURE	:		:	44 301.14 €

Section d'investissement

DEPENSES	:	prévu	:	116 350.00 €
		réalisé	:	106 328.05 €
RECETTES	:	prévu	:	116 350.00 €
		réalisé	:	31 987.85 €
DEFICIT DE CLÔTURE	:		:	74 340.20 €

Mr R. PALLUEL fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2012 du Budget Annexe 1 "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"

Le Compte Administratif 2012 du Budget Annexe 1 est accepté à l'unanimité des délégués présents.

3.3 - Budget Annexe 2 - Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit

Mr Robert PALLUEL, Vice-Président en charge de la Commission "Aménagement de l'espace – Développement économique", présente le Compte Administratif 2012 du Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES : prévu : 6 870.00 €
réalisé : 6 184.97 €

RECETTES : prévu : 6 870.00 €
réalisé : 6 870.86 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : **685.89 €**

Section d'investissement

DEPENSES : prévu : 255 400.00 €
réalisé : 124 903.60€

RECETTES : prévu : 255 400.00 €
réalisé : 139 607.10 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : **14 703.50 €**

Mr R. PALLUEL fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2012 du Budget Annexe 2.

3.4 - Budget Général

Mr Alain FAURE, Vice-Président chargé des Finances, présente le Compte Administratif 2012 du Budget Général qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES : prévu : 3 025 525.00 €
réalisé : 2 702 273.71 €

RECETTES : prévu : 3 025 525.00 €
réalisé : 2 964 908.30 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : **262 634.59 €**

Section d'investissement

DEPENSES : prévu : 1 044 917.00 €
réalisé : 904 481.30 €

RECETTES : prévu : 1 044 917.00 €
réalisé : 543 390.37 €

DEFICIT DE CLÔTURE : **361 090.93 €**

Mr A. FAURE fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2012 du Budget Général.

Le Compte Administratif 2012 du Budget Général est accepté à l'unanimité des délégués présents.

3.5 – Budget Régie de distribution de chaleur

Mr M.A. BARBE, Vice-Président en charge de la Commission "Agriculture – Gestion de l'espace - Environnement", présente le Compte Administratif 2012 du Budget "Régie de distribution de chaleur sur le Pays de Dieulefit qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES	:	prévu	: 58 996.00 €
		réalisé	: 47 228.89 €
RECETTES	:	prévu	: 58 996.00 €
		réalisé	: 52 739.21 €
EXCEDENT DE CLÔTURE	:		5 510.32 €

Section d'investissement

DEPENSES	:	prévu	: 48 725.00 €
		réalisé	: 14 569.91 €
RECETTES	:	prévu	: 48 725.00 €
		réalisé	: 47 595.16 €
EXCEDENT DE CLÔTURE	:		33 025.25 €

Mr M.A. BARBE fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2012 du Budget Régie de distribution de chaleur.

Le Compte Administratif 2012 du Budget Régie de distribution de chaleur est accepté à l'unanimité des délégués présents.

4 – Affectation des résultats

Budget Général

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget Général,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 262 634.59 €,

DECIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

1 – Affectation en réserves R 1068 en investissement	171 388.13 €
2 - Report en fonctionnement R 002	91 246.46 €

BUDGET ANNEXE 1 – Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget Annexe 1 " Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit ",

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le Compte Administratif 2012 présente un excédent de fonctionnement de 44 301.14 €,

DECIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

1 – Affectation en réserves R 1068 en investissement	36 529.92 €
2 – Report en fonctionnement R002	7 771.22 €

BUDGET ANNEXE 2 – Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget Annexe 2 " Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012,
Constatant que le Compte Administratif 2012 présente un excédent de fonctionnement de 685.89 €,

DECIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

2 – Report en fonctionnement R002	685.89 €
--	-----------------

BUDGET "DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget " Déchets ménagers et assimilés ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012,
Constatant que le Compte Administratif 2012 présente un excédent de fonctionnement de 359 158.17 €,

DECIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

1 – Affectation en réserves R 1068 en investissement	319 073.44 €
2 – Report en fonctionnement R002	40 084.73 €

BUDGET "Régie de distribution de chaleur"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget " Régie de distribution de chaleur ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012,
Constatant que le Compte Administratif 2012 présente un excédent de fonctionnement de 5 510.32 €,

DECIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

2 – Report en fonctionnement R002	5 510.32 €
--	-------------------

5 - Approbation des Comptes de Gestion 2012

Les comptes de gestion 2012 :

- du Budget Général
- du Budget "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget " Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget "Déchets ménagers et assimilés"
- du Budget "Régie de distribution de chaleur"

étant conformes aux Comptes Administratifs 2012,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- ACCEPTE les comptes de Gestion 2012.

6 – Orientations budgétaires

Un document a été adressé à chaque délégué titulaire.

Aménagement de l'Espace – Développement Économique	389 300 € dont 304 400 € en investissement
<ul style="list-style-type: none">- Participation de la Communauté de Communes à la Mission Locale et au Syndicat Mixte 5^{ème} pôle- Aide à l'investissement des entreprises- Conventions CAUE- Pré diagnostic Habitat-Population- ZA de Boulagne- Schéma d'ingénierie d'une infrastructure en fibre optique à l'utilisateur	

Agriculture – Gestion de l'Espace Environnement	169 900 € dont 12 000 € en investissement
<ul style="list-style-type: none">- Installation, Transmission foncier agricole- Animation PSADER et PPT- Mise en place des actions inscrites dans le programme d'actions du CLIT- Rencontres en alpage- Sylvopastoralisme- Reconquête d'espace pastoral dans le cadre de l'action 8 du PPT- Montagne du Poët et de St Maurice- Formation au logiciel cadastre- Gestion des cours d'eau- Mise en œuvre d'un programme de découverte de la filière bois forêt- SIG, veille foncière et cadastral : logiciel- Régie de distribution de chaleur	

Famille – Vie sociale	529 300 € dont 211 500 € en investissement
<ul style="list-style-type: none">- Crèches "Les Dieul'Filous", "Souffle d'Eveil" et crèches extérieures au Pays de Dieulefit.- Relais d'Assistantes Maternelles- Accueil de loisirs des 4/12 ans à la Ferme St-Pol- Jeunesse : accueil de loisirs des 11/17 ans vacances, séjours vacances adolescents, accueil de loisirs 11/17 ans périscolaire et mercredis, accueil de jeunes et accompagnement de projet- Participation au CLIC Gérontologique du Bassin de Montélimar- Travaux d'aménagement "Les Dieul'Filous"- Travaux d'aménagement "Souffle d'Eveil"- Ferme st-Pol- Acquisition d'un logiciel de gestion Enfance/Jeunesse	

Gestion des déchets	1 764 200 € dont 864 200 € en investissement
<p>Le budget prévisionnel de 2013 s'équilibre à hauteur de 900 000 €, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les prestations de collectes- La participation au SYPP et au traitement des déchets- Projets de compostage- Les soutiens à la Recyclerie- Colonnes de tri en bois- Mise en place des conteneurs semi enterrés	

Tourisme - Culture	392 300 € dont 120 000 € en investissement
<ul style="list-style-type: none"> - Subvention à la Maison de la Céramique - Subvention à l'Office de Tourisme du Pays de Dieulefit - Culture : Subventions aux manifestations culturelles - Documentation touristique - "Sur les pas des Huguenots" - Activités de pleine nature - Participation de la Communauté de Communes à la Drôme Provençale - Enseignement musical CAEM - Maison de la Céramique : muséographie de l'espace patrimoniale - Médiathèque et école de musique : diagnostic et audit énergétique 	

Finances - Personnel	546 900 € dont 2 500 € en investissement
<ul style="list-style-type: none"> - Masse salariale : 14 agents et 20 emplois saisonniers soit 14.4 ETP - Services techniques - Aides aux associations - Participation de la Communauté de Communes à divers organismes - Matériel et mobilier de bureaux 	

Travaux - Bâtiment	19 500 €
---------------------------	-----------------

Information - Communication	12 000 €
<ul style="list-style-type: none"> - Conception, édition et publipostage de 2 numéros du magazine d'information 	

7 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

7.1- Mission Locale - Convention de partenariat - Cette délibération annule et remplace la délibération n°52/2005 du 28 mars 2005.

Ch. PRIOTTO se félicite de l'installation de l'antenne de la Mission Locale dans la rue du Bourg dans des locaux plus vaste et avec une amplitude d'ouverture plus importante. Cela fonctionne bien, des jeunes ont déjà trouvé un emploi, une formation. Elle informe que la mairie est également partenaire de la Mission Locale aux côtés de la Communauté de Communes et leur attribue via le CCAS une subvention de 2 000€.

La convention a été adressée à tous les délégués titulaires.

Délibération n° 08/2013 :

R. PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique", rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit participe au fonctionnement de la Mission Locale - Portes de Provence avec la Communauté d'Agglomération Montélimar - SÉSAME et de la Communauté de Communes du Pays de Marsanne.

Cette participation est fonction du nombre d'habitants (pour information : cette participation s'élèvera à 1.07€ par habitant pour l'année 2013).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- **APPROUVE le versement d'une subvention à la Mission Locale - Portes de Provence en fonction du nombre d'habitants (population municipale) ;**
- **AUTORISE le Président à signer une convention partenariale et toutes pièces utiles à cette décision.**

8 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

M.-A. BARBE informe qu'une réunion est prévue avec tous les intervenants du réseau de chaleur (Alteci, Val'bois, Fibois, Girus, Edmond Tardieu..) afin de discuter des problèmes rencontrés. Les conclusions de l'étude pour l'extension du réseau de chaleur par le bureau d'études Girus ont montré que le projet n'est pas viable au regard du nombre trop peu important de propriétaires intéressés (4). Le coût aurait été trop onéreux.

8.1- Soutien au projet de la commune de Dieulefit en faveur de la préservation, la gestion et la valorisation du site de St Maurice présenté au réseau des Espaces Naturels Sensibles Locaux du département.

M.-A. BARBE dit que le projet ENS regroupe plusieurs communes : Dieulefit, Eyzahut, Le Poët Laval et Rochebaudin. Une réunion d'informations et d'échange avec les propriétaires a eu lieu en mai 2012 à Poët Laval. Peu de propriétaires ont assisté à la réunion.

Ch. PRIOTTO explique que Dieulefit et la Communauté de Communes ont travaillé en parallèle sur ce projet. Il en a été de même avec Le Poët Laval et sur la question des conflits d'usages.

La CCPD a besoin de la mairie pour la maîtrise du foncier, la mairie va acquérir 270 hectares au prix de 600 000€. La mairie a besoin de la CCPD pour entrer dans la "démarche ENS" du département et afin de bénéficier d'une subvention.

Ch. PRIOTTO tient à dire que la montagne de Saint Maurice est un lieu avec de réels intérêts tant au niveau des paysages que du patrimoine naturel.

Délibération n° 09/2013 :

M.-A. BARBE, Vice-président en charge de la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement" explique que depuis deux ans la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit et la Commune de Dieulefit œuvrent en faveur de la préservation du site de la Montagne du Poët et de Saint Maurice.

En effet, dans le cadre de son projet de développement la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit soutient les démarches de sensibilisation et de valorisation des patrimoines agricoles, naturels et paysagers. Elle s'engage notamment dans des démarches de sensibilisation des acteurs locaux autour des milieux naturels remarquables, sur leur multifonctionnalité et leur nécessité de protection. Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de ces actions, la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit bénéficie du soutien technique et financier de plusieurs programmes régionaux et européens (Plan Pastoral Territorial, Programme LEADER, Contrat de Développement Rhône Alpes, Programme de Développement Rural...).

Le site de la Montagne du Poët et de Saint Maurice est situé en partie sur les communes suivantes de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit : Le Poët-Laval, Eyzahut, Rochebaudin et Dieulefit. Cet espace est un site qui présente de nombreux intérêts :

- Des paysages remarquables.
- Un patrimoine naturel de qualité et diversifié. Ce site est en effet repéré comme "le plus exceptionnel" par le Conservatoire Botanique Alpin dans le cadre de son étude sur les habitats remarquables des Baronnies, et il est classé en Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique ce qui confirme son intérêt d'un point de vue écologique
 - Flore : pelouses d'altitude, bosquets de hêtres, plantes remarquables et/ou protégées comme par exemple la Pulsatille Rouge ;
 - Faune : c'est un corridor montagnard naturel ; la qualité et la diversité des habitats, ainsi que la tranquillité et l'isolement du site permettent la présence d'espèces remarquables comme le Chamois, la martre, l'aigle royal, etc.
- Un lieu de loisirs et de ressourcement pour la population locale qui est très attachée à ce lieu. Ce site est très fréquenté et de nombreux usages cohabitent : pâturage équin (à l'état sauvage) à l'année, la chasse (privée et ACCA), loisirs sportifs, loisirs nature, loisirs motorisés...

Une réunion avec des représentants des communes concernées, de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit (CCPD), du département de la Drôme et du Conservatoire régional des

espaces naturels (CREN) a permis de mettre en évidence la nécessité de mener une démarche de préservation et de gestion sur le long terme de cet espace naturel remarquable mais fragile, en concertation avec les différents acteurs locaux, afin d'en assurer la pérennité.

Cette volonté est en adéquation avec la démarche Espace Naturel Sensible (ENS) local du Département de la Drôme ; la politique ENS permet à une Collectivité de gérer durablement et d'ouvrir au public les espaces naturels en concertation avec les propriétaires, usagers et partenaires, et de bénéficier du soutien technique et financier du Département.

Au regard de la pertinence d'une proposition de reconnaissance et d'inscription de la Montagne du Poët et de St Maurice au réseau des Espaces Naturels Sensibles locaux du département, la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit a engagé une concertation préalable avec les propriétaires de chaque commune potentiellement concernée.

Etant donné la volonté marquée de la commune de Dieulefit de poursuivre cette démarche et les compétences de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit en matière de gestion des espaces naturels, cette dernière envisage de soutenir le projet de la commune de Dieulefit d'inscrire le site de Saint Maurice au réseau des ENS du département.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit sera en mesure d'apporter une aide technique et financière dans le cadre d'une démarche de gestion concertée du site en partenariat étroit avec les collectivités concernées, permettant de résoudre les différentes problématiques existantes:

- La gestion des milieux naturels, notamment les milieux ouverts en lien avec le pâturage, et le maintien de l'activité agricole,
- La fréquentation du site pouvant entraîner sur certains secteurs des dégradations des milieux et du paysage, ainsi que des conflits d'usage,
- La mise en valeur des patrimoines (naturel, paysager, culturel...) du site auprès de la population locale et du grand public,
- La gestion partagée et concertée des différents usages (agricole, chasse, loisirs...).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- **VALIDE et SOUTIENT la demande de reconnaissance et l'inscription du site de la montagne de St Maurice au réseau des Espaces Naturels Sensibles locaux du département, déposée par la commune de Dieulefit ;**
- **VALIDE la sollicitation de l'accompagnement technique et financier du Département et de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit dans le cadre d'une gestion concertée du site ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.**

9 - Le point sur la Commission "Famille - Vie Sociale"

9.1- Présentation du projet "Jardin pédagogique" - Demande de subventions et convention de partenariat.

O. CADIER demande d'être prudent sur ce projet. Favorable à aider un agriculteur mais il faut que son exploitation existe et fonctionne. Ce projet avec la CCPD ne peut être qu'un complément de revenus.

D. ARNAUD explique que l'agriculteur est installé juste à côté de la Ferme Saint-Pol. Il va créer, aménager et entretenir le jardin, et, les enfants quand ils seront là, pourront récolter les légumes et travailler le jardin.

Délibération n° 10/2013 :

D. ARNAUD, Vice-Président en charge de la Commission "Famille – Vie sociale" explique que dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement, un projet de jardin pédagogique va être mené en partenariat avec Emmanuel EXTIER, exploitant agricole s'installant sur les terres mitoyennes à l'ALSH.

Les objectifs généraux du projet sont :

- d'organiser des activités de loisirs permettant l'observation et la compréhension du patrimoine naturel
- de favoriser les échanges et la transmission de savoir-faire autour du jardinage et de l'activité agricole
- de permettre à un équipement de loisirs de tisser des liens avec son environnement naturel et social

Ces objectifs seront réalisés par :

- L'organisation et réalisation de deux semaines thématiques sur le jardin, une au printemps et une à l'automne :
- Le suivi, l'entretien et la récolte du jardin avec des petits groupes d'enfants durant les temps hors "activité ", les mercredis de mai à octobre et pendant les 6 semaines d'été. Ce temps est englobé dans les tâches de la vie quotidienne auxquelles les enfants participent chaque jour (mise de la table, balayage, nourriture des poules avec les déchets organiques ...) selon le projet pédagogique de la structure.

Dans le cadre d'une convention avec Emmanuel EXTIER, un partenariat doit être mis en place pour assurer la création, l'entretien, l'aménagement du jardin, ainsi que l'accompagnement technique et pédagogique de l'équipe d'animation.

Plan de financement :

Dépenses	4 382.29 € TTC
Recettes	
Europe – LEADER	1 724.58 €
Région – CDRA	1 781.25 €
CCPD	876.46 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- **VALIDE le plan de financement,**
- **SOLLICITE dans le cadre du programme LEADER l'octroi d'une subvention LEADER d'un montant de 1 724.58 € ;**
- **SOLLICITE dans le cadre du CDRA l'octroi d'une subvention de la Région d'un montant de 1 781.25 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

9.2- Signature d'une convention de Partenariat Jeunesse avec le Département.

La convention a été adressée à tous les délégués titulaires.

Délibération n° 11/2013 :

Dominique ARNAUD, vice-président, en charge de la Commission "Famille - Vie Sociale" explique que dans le cadre de la politique Jeunesse mise en place par la Communauté de Communes, un partenariat avec le département de la Drôme a été établi jusqu'au 31 décembre 2012.

Une nouvelle convention peut être signée pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2015, prenant en compte les réalités actuelles de notre territoire et permettant le financement d'un poste de chef de projet et d'un poste d'animateur de proximité, à hauteur de 50 % du coût de poste réel, plafonnée à 35 000 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- **AUTORISE le Président à signer ladite convention avec le Département de la Drôme.**

9.3- Signature de conventions de prêt du minibus.

La convention a été adressée à tous les délégués titulaires.

Délibération n° 12/2013 :

D. ARNAUD, Vice-président en charge de la Commission "Famille - Vie Sociale" explique que le minibus 9 places, acquis par la Communauté de Communes, depuis octobre 2011, peut être prêté occasionnellement aux associations du territoire ayant un intérêt communautaire ou étant financé par la Communauté de Communes, et cela, uniquement, lorsque le service enfance jeunesse n'en a pas usage.

Il convient donc de signer une convention relative aux conditions de location et d'utilisation du minibus, avec les organismes demandeurs.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- AUTORISE le Président à signer des conventions pour le prêt du minibus et toutes pièces utiles à cette décision.

R. BABELOT quitte la séance à 20h00.

10 - Le point sur la Commission "Gestion des Déchets"

S. LIOGIER fait le point sur la gestion des déchets.

Les travaux des conteneurs semi-enterrés ont démarré début janvier. A ce jour, 28 points sur 52 sont réalisés. Le matériel se pose bien, les entreprises travaillent dans les délais.

Il indique que depuis 3 semaines avec la CCPM et la CC DRAGA les offres des prestataires de collecte du futur marché sont analysées. Les marchés actuels se terminent le 30 avril 2013.

La commission réfléchit sur la possibilité de modifier le règlement de la déchèterie pour les apports des professionnels. Il y a eu une forte augmentation de gravats cette année.

A. COURBIS informe que l'entreprise LJTP va reprendre la carrière de Montjoux, il faudrait peut-être se rapprocher d'eux pour les gravats car elle souhaite créer une plateforme de traitement des inertes.

A. COURBIS informe qu'en 15 jours, l'enlèvement des ordures ménagères n'a pas été fait 2 fois de suite.

S. LIOGIER dit qu'à chaque souci de ramassage des poubelles, il appelle les collecteurs pour le signaler et régulariser. Mais ces derniers étant en fin de contrat de marché, ils ont du laisser-aller et le temps d'appliquer les pénalités le marché sera terminé.

A. COURBIS demande si les communes ne pourraient pas être exemptées de la redevance Ordures Ménagères, vu le temps passé par les employés communaux à ramasser les poubelles en cas d'incivilité ou de non ramassage. Par ailleurs, sur la commune il y a la création d'un point complet mais il n'y a pas de colonnes de tri.

S. LIOGIER dit que cela est normal, les colonnes de tri vont être implantées après.

11 - Le point sur la Commission "Tourisme - Culture"

11.1- Attribution de l'accord-cadre relatif à l'aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunales dans un bâtiment du collège "Ernest Chalmel" à Dieulefit.

Cl. RASPAIL explique que la Communauté de Communes est en discussion avec le Conseil Général de la Drôme sur les modalités administratives et juridiques dans lesquelles il céderait le bâtiment. Ce dernier serait disponible au 01/09/2014.

M. FAURE demande confirmation que dans un premier temps, le cabinet d'architecte va effectuer un avant-projet, et déterminer un montant estimatif des travaux à mettre en œuvre ? Et que la CCPD pourra éventuellement s'arrêter là car d'autres solutions sont à envisager comme une construction neuve par exemple.

Cl. RASPAIL répond positivement, aucune décision ne sera prise sans concertation avec le Conseil Communautaire. Seule la phase de diagnostic est engagée pour l'instant.

Ch. PRIOTTO trouve qu'il est urgent que le CAEM ait des locaux. La bibliothèque fonctionne bien. Le bâtiment du collège est bien situé et aura l'avantage d'être disponible rapidement. Se lancer dans les mises aux normes du bâtiment va être compliqué. Elle préférerait que les 2 structures s'installent et que des travaux soient effectués au fur et à mesure des possibilités de la CCPD.

J.-P. OHANESSIAN dit qu'il a la même vision.

Délibération n° 13/2013 :

Le Président, Mr Claude RASPAIL, rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 15 novembre 2012 autorisant la Communauté de Communes Pays de Dieulefit à lancer un accord-cadre de maîtrise d'œuvre selon la procédure formalisée d'un appel d'offres restreint en application des articles 33, 40, 60 à 64 et 74 III-1° du Code des Marchés Publics, relatif l'aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunale dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit.

Le Président, Mr Claude RASPAIL, explique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 février 2013 et le 14 février 2013 et a effectué le classement suivant :

Prestataire	Note totale	Classement	Montant Total HT
ABEILLE & COGNE	17.20	1	137 500
ARIES AA GROUP	16.97	2	158 700
PEYSSON & VETTORELLO	16.75	3	147 880
AGENCE OLIVIER & DEKESTER	15.89	4	167 500
TEKNE ARCHITECTE	13.68	5	186 050
BEHC ARCHITECTE	12.47	6	197 675
LYDIE JOMAIN	11.49	7	156 150
BASALT ARCHITECTURE	9.89	8	192 620

La Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer l'accord-cadre à L'Agence ABEILLE & COGNE.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents (5 abstentions : M. CAVET, M. FAURE, P. HILL, Cl. MARCEL, I. SOUBEYRAN):

- AUTORISE le Président à signer les pièces afférentes à l'attribution de l'accord-cadre relatif à l'aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunales dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit.

11.2- Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles du Pays de Dieulefit.

A. FAURE est surpris de voir inscrit 2 manifestations prévues à Vesc et de ne pas être au courant.

Ch. PRIOTTO est aussi étonnée que des associations souhaitent faire leurs interventions à Dieulefit car elle n'est pas au courant. Elle précise qu'il faudrait vérifier auprès des mairies si les associations ont fait la demande.

Délibération n° 14/2013 :

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme - Culture", présente les propositions du groupe de présélection culture et de la Commission Tourisme Culture pour les subventions 2013. Le Conseil Communautaire se prononce aujourd'hui sur les dossiers et donne un avis de principe tant sur le contenu que sur les montants de subvention, sous réserve d'inscription des crédits au budget 2013.

Le vote du budget n'intervenant que fin mars, cet avis de principe permettra d'informer suffisamment tôt les associations de l'orientation prise par le Conseil.

Il informe que le groupe de présélection, issu de la commission, a examiné 18 dossiers de demande de subvention pour un montant total de demandes de 62 965 € ; 13 ont été retenus pour un montant total de subvention de 30 000 €.

Manifestations Associations	Lieux	Esthétiques	Période d'action du projet	Montant sollicité	Montant proposé
Appel d'Air <i>Chorégraphie Contemporaine</i>	Dieulefit	Danse et vidéo	Octobre	5 000	3 000
3° Rencontres Internationales <i>Asso Jules et Jim</i>	Dieulefit	Concert, film, lecture, conférence	Juillet	2 500	0
Chemins et Oasis <i>Bizz'art Nomade</i>	La Roche, Dieulefit	Prédominance concerts + autres esthétiques	Juin et Juillet	5 000	5 000
Journées musicales <i>Chemin de Pierre</i>	Dieulefit (Vesc)	Musique classique	Juillet	1 000	800
Mutualisation du lieu <i>Le Bled</i>	Souspierre	Théâtre Concerts	Année 2013	4 900	0
La Nuit des Rois <i>Le Fenouillet</i>	Poët-Laval, Vesc en cours : La Bégude, Dieulefit	Théâtre	Juillet et saison 2013-2014	3 500	0
120 ans du petit train du picodon <i>Le Petit Train du Picodon</i>	Dieulefit	Pas d'esthétique artistique	Juillet ou septembre	5 000	0
Programme Culturel <i>Les Ateliers de l'Oranger</i>	Dieulefit	Lectures, contes, marionnettes, expo, musique	Janv-mai et sept-déc	1 500	500
Unis vers Devos <i>Les Tréteaux du Beffroi</i>	3 communes à définir hors Dieulefit	Théâtre	Entre mai et sept.	550	0
Nuit Blanche - Nuit Lumière <i>Loisirs et Culture</i>	Le Poët-Laval	Musique, cirque, clown, marionnettes, etc.	Juin	3 000	1 600
Si la campagne ne va pas ... <i>Mirandole</i>	5 communes	Théâtre commedia dell'arte	Juillet - Août	5 000	1 600
Musiques d'1 Siècle <i>Musiques d'1 Siècle</i>	Dieulefit, Poët-Laval d'autres peut-être	Musique classique et contemporaine	Toute l'année hors été	2 800	2 700
Art Sauvetage et Résistance <i>PmH</i>	Dieulefit	Exposition	Juillet	5 000	5 000
Classicarpa, saison 2012 <i>Pradel Association</i>	Poët-Laval, Dieulefit, Comps	Musique classique	De avril à août	2 500	1 000
Festival piano et musique de chambre <i>Pro Musica</i>	Dieulefit Montjoux	Musique classique	Août, (oct.-déc)	4 570	800
Saison marionnettes <i>Samildanach</i>	Poët-Laval, Dieulefit	Marionnettes	Entre mars et déc. dont juillet	4 145	1 000
Eclats <i>Scène du Balcon</i>	Dieulefit	Chansons musiques	Septembre	5 000	5 000
Festival BD Intervent° écoles et biblio <i>Vivre au Village</i>	La Bégude de Mazenc	BD et livres jeunesse	Octobre	2 000	2 000

62 965 **30 000**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **VALIDE les demandes de subvention sous réserve des crédits inscrits au BP 2013;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11.3 Demande de subvention dans le cadre du Spot Nature, 2^e phase.

J.-P OHANESSIAN présente Emilie PLASSARD, stagiaire dans le cadre du spot Nature pour 6 mois du 2 janvier au 21 juin. Elle est en Master 2 Sport, santé société spécialité Loisirs environnement sport tourisme à Valence.

Le budget a été revu à la baisse car certains aménagements ne se feront pas cette année le temps de passer des conventions avec les propriétaires.

Le plan d'actions a été adressé à tous les délégués titulaires.

Délibération n° 15/2013 :

J.-P OHANESSIAN, Vice-président de la Commission "Tourisme - Culture", rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit est engagée dans la mise en place du Spot Nature du Pays de Dieulefit en partenariat avec le Conseil Général et les acteurs volontaires des activités de pleine nature et du tourisme.

Un plan d'action sur 2 ans avait été présenté lors du conseil de novembre 2011.

La première phase a eu lieu en 2012 et 2013 verra la finalisation d'actions commencées en 2012 mais non encore terminées et la concrétisation d'actions préparées en 2012.

Plan de financement proposé :

Dépenses	12 026,53 € TTC
Recettes	
Europe – LEADER (55% du HT)	6 104 €
CCPD	5 922,53 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **VALIDE le plan de financement ;**
- **VALIDE la demande de subvention dans le cadre du programme LEADER ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11.4- Appel à propositions dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2013 - Animations à destination des enfants pour leur faire découvrir nos patrimoines et savoir-faire.

Délibération n° 16/2013 :

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président en charge de la commission "Tourisme – Culture" rappelle que les 3 Communautés de Communes (Pays de Dieulefit, Pays de Marsanne et Val de Drôme) du Groupe d'Action Local (GAL) " Calades et Senteurs " ont choisi d'orienter leur programme européen LEADER (Liaison entre acteurs de l'économie rural) sur la thématique des " Patrimoines et Savoir-faire ".

Il explique que dans le cadre de la fiche action 1 "sensibiliser, mobiliser et responsabiliser les différents publics aux patrimoines et savoir-faire du territoire et à une économie locale identitaire", le GAL souhaite lancer pour la 3^{ème} année, des appels à propositions pour donner l'opportunité à des associations du territoire de mettre leurs savoir-faire et leur ingéniosité au service de cet objectif.

Afin de donner à cette action une portée plus large, les Communautés de Communes du Val de Drôme, du Pays de Marsanne et du Pays de Dieulefit ont choisi de s'appuyer sur un événement national préexistant : Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP).

Dans ce cadre elles proposent que soient mise en place des animations de découverte des patrimoines et savoir-faire à destination des enfants.

J.-P. OHANESSIAN, explique que la CCVD portera l'opération d'un montant total maximum de 20 000 € et sollicitera la subvention du programme LEADER.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **APPROUVE le principe d'un appel à projets dans le cadre des journées Européennes du Patrimoine ;**
- **DIT que la Communauté de Communes du Val de Drôme prend la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;**
- **DIT qu'un budget maximum de 3000 euros sera prévu pour le financement de chacune de ces actions ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11.5- Projet de coopération transnationale "Sur les pas des Huguenots" - Accord de partenariat 2013.

Cl. RASPAIL informe que l'Assemblée Générale de l'association "Sur les pas des Huguenots" aura lieu le vendredi 17 mai à Le Poët Laval.

Un document a été adressé à tous les délégués titulaires.

Délibération n° 17/2013 :

Le Président, Cl. RASPAIL rappelle que dans le cadre du programme européen LEADER, le projet de coopération internationale "Sur les pas des Huguenots" a été engagé entre la France, la Suisse, l'Italie et l'Allemagne. A l'heure actuelle 15 GAL LEADER sont concernés par ce projet transnational : 10 en Allemagne, 1 en Italie et 4 en France.

Depuis les premières rencontres avec les partenaires allemands en 2004, le projet est passé par différentes phases : une phase d'études entre 2006 et 2008, une phase de réalisation et de structuration entre 2009 et 2011 qui a abouti en France à la création le 24 juin 2011 de l'Association "Sur les pas des Huguenots" qui porte depuis 2012 les actions communes nationales.

Pour l'année 2013, plusieurs actions communes sont définies :

Au niveau international

- Document de communication international
- Suivi de la candidature au label « Itinéraire Culturel Européen »
- Rencontres internationales (Trois rencontres sont prévues avec nos partenaires)

Au niveau national

- Coordination des actions et animation du projet (Dépôt d'une candidature GR®, Démarche auprès des hébergeurs).
- Actions de Marketing et de communication
- Développement tourisme (matérialisation du sentier, formation des hébergeurs,...)
- Intégration de nouveaux tronçons

Cl. RASPAIL, explique que pour mener les actions 2013 dans le cadre du projet de coopération, il convient de signer une convention de partenariat entre les GALs français et l'Association "Sur les pas des Huguenots".

Montant prévisionnels des dépenses	55 862.00 €
Participation de la CCPD dans le cadre du GAL	1 006.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **DÉCIDE de poursuivre dans le cadre du programme LEADER le projet de coopération "Sur les pas des Huguenots" ;**
- **DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires d'un montant de 1 006.00 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer l'accord de partenariat pour l'année 2013 ; ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.**

11.6- Accord- cadre relatif à l'aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunales dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit – Mission de diagnostic.

Délibération n° 20/2013 :

Le Président, Mr Claude RASPAIL, rappelle que l'accord-cadre relatif à l'aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunale dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit, a été attribué à l'Agence ABEILLE & COGNE.

Conformément à l'article 6 de l'accord-cadre, le 1^{er} marché subséquent concerne la mission de diagnostic.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **DECIDE d'engager le 1^{er} marché subséquent de l'accord-cadre attribué à l'Agence ABEILLE & COGNE, pour un montant de 30 493 € HT soit 36 469.63 € TTC.**
- **AUTORISE le Président à signer les pièces afférentes à cette décision.**

12 - Le point sur la Commission "Finances - Personnel"

12.1- Convention de mise à disposition d'un agent communal.

La convention a été adressée à tous les délégués titulaires.

Délibération n° 18/2013 :

A. FAURE, Vice-président en charge de la Commission "Finances et Personnel" rappelle que depuis juillet 2010, le Syndicat Intercommunal des Trois Vallées met à disposition à la Communauté de Communes son mini bus 16 places pour assurer le transport des enfants pour l'accueil de loisirs " La Ferme Saint Pol ".

Etant donné l'obligation d'être titulaire du permis D " Transport en commun " pour la conduite de ce minibus, la mairie de Pont de Barret propose de nous mettre à disposition son employé communal, pour le ramassage quotidien des enfants sur le trajet Pont de Barret, Rochebaudin, Eyzahut, jusqu'à la Ferme Saint Pol à la Bégude de Mazenc. Les horaires de travail sont de 8h à 9h et 16h45 à 17h45 par jour, soit 10h par semaine de transport régulier ainsi que des sorties ponctuelles, uniquement durant les vacances scolaires et en dehors des périodes de récupération et congés de l'intéressé.

Il convient de signer une convention de mise à disposition d'un agent communal, exerçant la fonction de chauffeur de transport en commun, à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de trois ans, renouvelable par période n'excédant pas trois ans.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:

- **AUTORISE le Président à signer une convention de mise à disposition d'un agent communal avec la commune de Pont de Barret.**

13 - Le point sur la Commission "Travaux - Bâtiment"

13.1- Commission d'Appel d'Offres - Désignation d'un(e) délégué(e) suppléant(e).

Délibération n° 19/2013 :

Le Président, Claude RASPAIL rappelle que par délibération en date du 22 mai 2008, le Conseil Communautaire a constitué la Commission d'Appel d'Offres.

Il explique que suite à la démission de Mr Bernard COSTE, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant.

Il procède à l'appel des candidatures.

Michel FAURE fait part de sa candidature.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents (1 abstention : M. FAURE):

- PROCLAME élu membre suppléant Michel FAURE.

14 - Le point sur la Commission "Information - Communication"

Cl. RASPAIL indique qu'il n'y a pas de point à traiter.

15 - Décision du Président

Décision n°33/ 2012

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA) relatif à une mission de Contrôle Technique pour les travaux d'aménagement et d'extension de la structure multi-accueil "Les Dieul'filous" à Dieulefit – Décision n°2/2009.

CONSIDÉRANT la nécessité de confier une mission "ATHAND" afin de disposer d'une attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées.

DÉCIDE de signer un avenant avec le bureau d'études ALPES CONTROLES mandataire de la mission de Contrôle Technique pour un montant de 300 € HT.

Décision n°34/ 2012

Le Président, **CONSIDÉRANT**, les travaux électriques engagés à l'Office de Tourisme à Dieulefit, il convient de réaliser une vérification électrique par un bureau de contrôle.

Le Président, **CONSIDÉRANT** le contrat de prestation signé avec le bureau d'étude APAVE suite à la décision n°9/2010 du 17 mai 2010, pour un montant de 1 620 € HT ;

DÉCIDE de signer un avenant de 125.00 € HT avec le bureau d'étude APAVE, portant le montant du marché à 1 745 € HT soit 2 087.02 € TTC.

Décision n°35/ 2012

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif aux travaux d'aménagement et d'extension de la structure multi-accueil "Les Dieul'filous";

CONSIDÉRANT, les modifications au CCTP et au DPGF constatant des plus-values, pour les lots suivants :

- Lot n°2 : Démolition, Gros œuvre : SARL CHAZET

Montant initial du marché : 60 417.62 €HT.

Justification de l'avenant n°1 : A la demande du maître d'ouvrage, l'entreprise a réalisé des travaux supplémentaires pour le dévoiement des réseaux : terrassement, pose de gaines EDF, Telecom, pose de PEHD pour AEP, sablage et pose de grillage avertisseur.

Montant de l'avenant proposé en plus-values : 1 000.00 € HT.

Montant du marché après avenants n°1 et n°2 : 61 417.62 € HT

- Lot n°9 : Plafonds, Isolation, Cloisons : EURL RANCHON

Montant initial du marché : 22 866.21 €HT.

Montant du marché après avenant n°1 : 26 055.72

Justification de l'avenant n°2 : A la demande du maître d'ouvrage, l'entreprise a réalisé des travaux supplémentaires liés à la reprise des différents niveaux de plafonds dans la zone véranda et le coin bébés ; ainsi que des reprises des ossatures bois et doublages.

Montant de l'avenant proposé en plus-values : 1 025.55 € HT.

Montant du marché après avenants n°1 et n°2 : 27 081.27 € HT

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant avec les entreprises suivantes :

- Lot n°2 : Démolition, Gros œuvre : SARL CHAZET

Nouveau montant du marché après avenant n°1: 61 417.62 €HT, soit 73 455.47 €TTC.
- Lot n°9 : Plafonds, Isolation, Cloisons : EURL RANCHON
Nouveau montant du marché après avenants n°1 et n°2 : 27 081.27 €HT, soit 32 389.20 €TTC.

Décision n°36/2012

le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA) relatif aux travaux d'amélioration des conditions d'accueil et aménagement dans les bureaux de l'Office de Tourisme du Pays de Dieulefit, locaux de La Bégude-de-Mazenc,
CONSIDÉRANT les modifications au Descriptif Quantitatif Estimatif constatant des plus-values pour le lot suivant :

- Lot Plancher-cloison-isolation-peinture: Entreprise MPPI

Montant initial du marché : 6 629,50 € HT.

Montant du marché suite à l'avenant 1 : 7 364,90 € HT.

Justification de l'avenant n°2 : afin d'optimiser l'isolation générale du bâtiment, le maître d'ouvrage a demandé un complément d'isolation pour le mur du 1er étage supportant la fenêtre.

Montant de l'avenant 2 proposé en plus-values : 214,50 € HT.

Montant du marché après avenant n°1 et n°2 : 7 579,40 € HT, soit une augmentation du marché initial pour ce lot de 14,33 %.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant avec MPPI mandataire du lot.

Décision n°37/2012

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif aux travaux d'aménagement et d'extension de la structure multi-accueil "Les Dieul'filous";
CONSIDÉRANT, les modifications au CCTP et au DPGF constatant des plus-values, pour les lots suivants :

- Lot n°1: VRD - SARL LJTP

Montant initial du marché : 9 288.06 €HT.

Justification de l'avenant n°1 : A la demande du maître d'œuvre et suite à des désordres de terrain constatés lors de la réalisation des travaux, des travaux de terrassements supplémentaires au droit des extensions de la structure multi-accueil ont dû être réalisés.

Montant de l'avenant proposé en plus-values : 1 111.67 € HT.

Montant du marché après avenant n°1 : 10 399.73 € HT

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant avec l'entreprise suivante :

- Lot n°1: VRD - SARL LJTP

Nouveau montant du marché après avenant n°1: 10 399.73 €HT, soit 12 438.08 €TTC.

Décision n°1/2013 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif à l'étude d'aménagement sur la ZA de Boulagne à La Bégude de Mazenc ";

CONSIDÉRANT, que la société SAUNIER & ASSOCIES (titulaire co-traitant) du marché, a pris la décision de céder à SOMIVAL SAS certains de ses actifs, il convient de transférer le marché.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant avec SOMIVAL SAS, et Atelier URBA SITE mandataire de l'équipe.

Décisions du bureau

Décision n°1-2012 : Aide à l'investissement des entreprises - Octroi de subventions

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 novembre 2012, chargeant le Bureau de prendre toutes décisions pour approuver et régler dans la limite des crédits affectés au budget dans le cadre du règlement d'attribution de subventions aux entreprises artisanales et commerciales du Pays de Dieulefit, approuvé par délibération n°24/2012 du 29 mars 2012, les dossiers qui seront proposés par la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique".

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'attribution des subventions des dossiers présentés,

Le Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace – Développement économique", après avoir effectué le compte-rendu des avis lors de la commission du 28 novembre 2012 et relatif aux dossiers suivants :

- Dossier SARL GAUTHIER Père et Fils - Traiteur à Dieulefit

Objet de la demande : Acquisition de matériel (four, banque froide, cutter de table,...).

Montant de la dépense prévisionnelle : 12 404.00 € HT

Montant de la subvention sollicitée : 1 831.00 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 1 831.00 €

- Dossier EURL PIOLLET - Electricité générale à Dieulefit

Objet de la demande : Extension du bâtiment sur la ZA de Graveyron sur 42 m² environ.

Montant de la dépense prévisionnelle : 25 603.06 € HT

Montant de la subvention sollicitée : 3 750.00 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 3 750.00 €

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus désignées à chacun des bénéficiaires et ce jusqu'au montant maximum indiqué.

- **AUTORISE** le Président à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

Décision n°2-2012 : Aide à l'investissement des entreprises - Octroi de subventions

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 novembre 2012, chargeant le Bureau de prendre toutes décisions pour approuver et régler dans la limite des crédits affectés au budget dans le cadre du règlement d'attribution de subventions aux entreprises artisanales et commerciales du Pays de Dieulefit, approuvé par délibération n°24/2012 du 29 mars 2012, les dossiers qui seront proposés par la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique".

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'attribution des subventions des dossiers présentés,

Le Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace – Développement économique", après avoir effectué le compte-rendu des avis lors de la consultation écrite auprès des membres de la commission et relatif au dossier suivant :

- Dossier SARL MORAINÉ – Epicerie VIVAL à La Bégude de Mazenc

Objet de la demande : Aménagement des locaux (plâtrerie, peintures, électricité, signalétique et enseigne) et rachat du matériel.

Montant de la dépense prévisionnelle : 32 594.00 € HT

Montant de la subvention sollicitée : 3 750.00 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 3 750.00 €

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'attribuer la subvention ci-dessus désignée au bénéficiaire et ce jusqu'au montant maximum indiqué.

- **AUTORISE** le Président à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

16 - Questions diverses

16.1- Espace culturel

Ch. PRIOTTO annonce que l'inauguration de l'espace culturel à Dieulefit aura lieu le 5 avril à 17h00.

16.2- Conseil Communautaire

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 28 mars à l'espace culturel de Dieulefit.

Le Conseil est clos à 20h45

COMMUNES		
ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc André	
	CUER Gérard	
	GONTARD Renée	
	BOUVIER Éric	
COMPS	LAFOND Roger	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	BABELOT Robert	
	BERNON Jean-Pierre	
	CADIER Olivier	
	FAURE Michel	
	MARCEL Claude	
	HILL Philippe	
	RASPAIL Claude	
	SOUBEYRAN Isabelle	
EYZAHUT	DELLEAUD Jean-Marie	
MONTJOUX	COURBIS Alain	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POET LAVAL	CAVET Maïa	
	OHANESSIAN Jean-Paul	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	PETIT BARRE Delphine	
ROCHEBAUDIN	ZUCCHIATTI Raymond	
LA ROCHE SAINT SECRET	BRUN Daniel	
SOUSPIERRE	COLOMB Pierre	
TEYSSIERES	MONNIER Yves	
VESC	FAURE Alain	